

DÉMARCHE

Dans les cas où une incivilité est en même temps un délit plus ou moins grave, la collaboration avec la police locale peut se révéler très utile. Attention, la démarche est ici le contraire de ce que certains appellent une « démarche policière » ou « sécuritaire ». Il ne s'agit pas non plus d'une éducation qui serait policière parce que « à la dure » ou « militaire ». L'idée est au contraire de mettre les jeunes et les agents de l'ordre dans une position de partenariat éducatif aux qualités multiples.



Exemples de situations opportunes

Cas de cannabis, d'armes blanches, de harcèlement, d'attentat à la pudeur, de diffamation (notamment sur le Net), de racket, d'usurpation d'identité (sur le Net)...

Préparer la collaboration

Quel que soit l'école ou l'établissement, cette démarche suppose de prendre des contacts

préalables avec le partenaire de la police. il s'agit de bien expliquer les objectifs et de s'assurer que les inspecteurs/commissaires partenaires sont dans une posture éducative constructive. Dans la plupart des zones de police existe une section « jeunesse » dont les membres sont souvent très ouverts à la perspective.

Préparer les jeunes à la visite

Dans cette démarche, il est bon de laisser planer une incertitude sur ce qui va se passer précisément au commissariat. Il n'en reste pas moins important de bien préciser aux jeunes « incriminés » quel est exactement leur rôle dans le process. Il s'agit de leur expliquer qu'ils vont se rendre au commissariat dans l'objectif de demander à des agents ce qui leur arriverait si quelqu'un porte plainte par rapport au comportement qu'ils ont eu. Pour tenir ce rôle au mieux, il s'agit donc de revisiter avec eux les faits très exacts qui leurs sont reprochés. Il est également bon de les préparer à poser des questions.

Il est enfin important de leur préciser d'emblée le travail de partage qu'ils devront faire à leur retour dans l'école.

La visite

C'est la visite du commissariat proprement dite. En entrant, les jeunes ont en général l'impression qu'ils n' « en sortiront pas », ce qui constitue un choc émotif souvent intéressant pour les responsabiliser.

Le ou les jeunes entrent dans le commissariat, attendent la disponibilité des agents, puis passent à l'entretien avec celui ou ceux-ci. L'entretien se déroule sur base des questions du ou des élèves. Il se nourrit des questions, commentaires et précisions des agents. Il peut également profiter des commentaires des accompagnateurs, que ceux-ci soient des élèves, des éducateurs ou des professeurs.

Durant l'entretien, le rôle de l'agent par rapport au jeune est d'une certaine manière « inversé ». Plutôt que d'être dans la position de celui ou celle qui surprend, enquête, arrête, punit, ils se retrouvent dans la position de celui qui rend service, qui, malgré l'incivilité, est dans une position de bienveillance et de prévention. Dans certains quartiers où les relations entre jeunesse et police ne sont pas au beau fixe, il y a là quelque chose de précieux.

L'entretien se termine en général par une sorte de conclusion de chacun des acteurs : élèves, accompagnants, agents... Souvent les élèves se rendent compte que l'école a en fait été très clément dans sa réaction et en ressentent une certaine bienveillance. Ils se rendent également compte que leur situation pourrait se dégrader, ce qui les motive à

revenir avec un meilleur comportement.

Il arrive parfois que, suite à une confrontation avec la loi, ce soit l'école qui se remette en question, parce qu'elle a accusé sans preuve, parce qu'elle a surconsidéré les faits. Le cas échéant, la visite peut être l'occasion pour l'école de réfléchir à comment rectifier le tir, s'excuser ou réparer.

Débriefing et préparation du retour

Suite à la visite, on revient à l'école et on prend le temps de réfléchir à ce qu'on a appris, à réfléchir aussi à comment le transmettre aux autres. Pour ce travail de transmission, on peut se référer aux fiches des réparations de base : article, panneau, vidéo...

Retour et partage

En classe, au conseil, devant le responsable de la discipline, on a un temps de communication des conclusion du processus. Dans ce temps de conclusion, il peut être bon que les élèves incriminés soient secondés et complétés par les autres élèves accompagnants ainsi que par les adultes ayant suivi le projet. Après ce temps de partage, on félicite les élèves pour l'ensemble de leur implication dans la démarche ainsi que pour les résultats obtenus.